



Procès-verbal Séance du 07/12/2023

L'an 2023, le 07 décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence d'Aurélié ROCHER, Maire.

Présents : Mme Aurélié ROCHER, Maire, Mmes : BOUDET Marie-Pascale, Sylvie CHEVALET, Monique MAILLARD MM : Alain DAULÉAC, Jacques DESMÉ, Pierre GARNIER, Benoît GEINDREAU, Thierry SAVATON.

Absents excusés : Pascal FOURNIAU a donné procuration à Thierry SAVATON.
Robert JUQUOIS a donné procuration à Jacques DESMÉ.
Alain COUVREUX a donné procuration à Marie-Pascale BOUDET.
Christine THIBAUT a donné procuration à Sylvie CHEVALET.

Absents : Marine BLANCHIN, David LEGRAND.

A été nommée secrétaire : Sylvie CHEVALET.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/11/2023

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal du Conseil Municipal du 08 novembre 2023, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

MODIFICATION DE L'OBJET POUR LA REGIE DE LA SAINT LOUIS

Madame la Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison de la suppression de la régie pour l'encaissement des photocopies, la vente de biens usagers de la commune, la vente des livres d'histoire, au 31/12/2023, ces recettes pourront être encaissées avec la régie de recettes diverses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition, la commune disposera donc d'une seule régie de recettes diverses, à compter du 01 janvier 2024, pour l'encaissement de recettes diverses, modifiant ainsi l'objet de la régie pour la St Louis.

Cette délibération remplace et annule les délibérations du 05/02/1965 portant sur la création de la régie et celle du 12/12/2019, n°2019043 modifiant l'objet de la régie ST LOUIS.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – BUDGET COMMUNE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre des décisions budgétaires modificatives pour le chapitre 65 ainsi que pour le règlement de la facture FORALL.

Le Conseil Municipal vote la décision budgétaire modificative suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

65311 Indemnités de fonction des élus : + 800,00 euros

65748 Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé : + 1 000,00 euros

FONCTIONNEMENT DEPENSES

6411 Personnel titulaire : - 1 800,00 euros

INVESTISSEMENT DEPENSES

203 Frais d'études, recherche, développement, opération 148 Salle des fêtes + 4 700,00 euros

INVESTISSEMENT DEPENSES

2131 Bâtiments publics, opération 103 Travaux bâtiments communaux - 4 000,00 euros

2151 Réseaux de voirie, opération 130 Travaux de voirie - 700,00 euros

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – BUDGET ASSAINISSEMENT

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES - BUDGET ASSAINISSEMENT.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre les décisions budgétaires suivantes, sur le budget assainissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2313 Constructions, opération 101 Collecteur d'assainissement et branchements
+ 20 000,00 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2313 Constructions, opération 100 Station d'épuration et réseaux d'assainissement
- 20 000,00 euros

RECETTES FONCTIONNEMENT - OPERATION D'ORDRE

777 Quote-part subventions investissement transférées + 1 100,00 euros

DEPENSES FONCTIONNEMENT - OPERATION D'ORDRE

023 Virement à la section d'investissement + 1 100,00 euros

DEPENSES INVESTISSEMENT - OPERATION D'ORDRE

1391 Subventions d'équipement + 1 100,00 euros

RECETTES INVESTISSEMENT - OPERATION D'ORDRE

021 Virement de la section d'exploitation + 1 100,00 euros

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

LIGNE DE TRESORERIE - BUDGET ASSAINISSEMENT.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que pour financer les besoins ponctuels de trésorerie de la commune - budget assainissement, il est nécessaire de souscrire une ligne de trésorerie.

La Banque populaire Val de France a fait la proposition suivante :

Souscription Ligne de trésorerie

Plafond : 500 000,00 euros

Durée : 12 mois

Taux facturé : Euribor 3 mois FLOORE + 0,60 % (soit au minimum 0,60% marge comprise)

FLOOR : dans l'hypothèse où l'indice de référence pour toute période d'intérêts serait inférieur à zéro, l'indice de référence retenu pour cette période d'intérêts sera alors réputé égal à zéro.

Le décompte des intérêts débute le jour où le virement est exécuté. Le décompte des intérêts s'achève le jour de l'encaissement effectif des fonds par la BPVF.

Base de calcul des intérêts : Les intérêts sont calculés chaque fin de trimestre civil en référence à l'index choisi, augmenté de la marge, et selon le nombre de jours exact rapporté à une année de 360 jours.

Délai de paiement des intérêts : 20 jours ouvrés.

Montant minimum d'un tirage : 10 000,00 euros.

Frais de dossier : 800,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

décide de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000,00 euros auprès de la Banque populaire Val de France aux conditions énumérées ci-dessus,

- décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures d'investissement sur le budget assainissement,

- mandate Madame la Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

SUBVENTION À L'ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE DE CHAMPIGNY-SUR-VEUDE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une subvention à l'association Cantine scolaire de Champigny-sur-veude, pour un montant de 1 000,00 euros, imputation 65748 subvention de fonctionnement autres personnes de droit privé.

ADRESSAGE – NOUVELLES DENOMINATIONS DES LIEUX-DITS

Madame la Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons facilite à la fois l'intervention des services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des habitations.

Madame la Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers ou locaux professionnels et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ». La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Les propriétaires de voies privées ont donné leur accord à la dénomination de leurs voies.

Ancien lieu-dit	Nouveau nom de voie	Toponyme
Battereau du n° 1 au n°8 et n°12	Route de Battereau	« Battereau »
Battereau n°10	Route de Lémeré	« Battereau »
Beaulieu Beauregard	Route de Beauregard	« Beauregard »
Cachemouche	Route de L'île Bouchard	« Cachemouche »
Cacheton	Route de l'île Bouchard	« Cacheton »
Châtre du n°2 au n°4	Allée de Châtre	« Châtre »
Châtre n°1 et du n°6 à n°10	Route de Châtre	« Châtre »
Rue de L'Hôpital n°36 Rue de la Mairie n°36	Allée de la Mairie	
Moulin de Chassenay	Chemin de Chassenay	« Chassenay »
La Bouzillère	Route de la Bouzillère	« La bouzillère »
La forge	Route de Chinon	« La Forge »
Le Moulin Brûlé	Route de Chinon	« Le Moulin Brûlé »
La Garennerie	Route de la Garennerie	« La Garennerie »
La Pataudière	Allée de la Pataudière	« La Pataudière »
La pellegoussière	Rue de la Pellegoussière	« La Pellegoussière »
L'Anglé	Impasse de l'Anglé	« L'Anglé »

Le Bois du Poteau	Route du Bois Poteau	« Le Bois Du Poteau »
Le Bouchet	Route de la Beaudinière	« Le Bouchet »
La Beaudinière	Route de la Beaudinière	« La Beaudinière »
Le Marais Frambert	Impasse du Lac	« Le Marais Frambert »
Le lac	Route du Lac	« Le Lac »
Salvert	Rue de Salvert	« Salvert »
Les Fontenaux	Impasse Des Fonteneaux	« Les Fontenaux »
La pente des Puits	Chemin de la Pente Des Puits	« La Pente des Puits »
Les Puits	Route des Puits	« Les Puits »
La Hubertière	Impasse de la Hubertière	« La Hubertière »
La Valinière	Route des Puits	« La Valinière »
Les puits n°7 au n°13	Allée des puits	« Les Puits »
Niebled	Route de Niebled	« Niebled »
Niollet du n°7 au n°10	Chemin de Niollet	« Niollet »
Niollet du n°1 au n°6 et du n°11 au n°14	Route de Niollet	« Niollet »
Niollet du n°15 au n°21	Impasse de Niollet	« Niollet »
La Grange	Rue Des Bas Jardins	« La Grange »

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, le Conseil Municipal :

- VALIDE et ADOPTE les noms attribués aux voies communales listées ci-dessus,
- AUTORISE Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE - BUDGET COMMUNE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision budgétaire modificative afin de régler la tondeuse professionnelle HUSQVARNA.

Le Conseil Municipal vote la décision budgétaire modificative suivante :

INVESTISSEMENT DEPENSES

2157 Matériel et outillage technique, opération 84 Matériels + 4 450,00 euros

INVESTISSEMENT DEPENSES

203 Frais d'Etudes, opération cimetièrre 146 - 3 050,00 euros

2151 Réseaux de voirie, opération 130 Travaux de voirie - 1 400,00 euros

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES

La distribution des sacs poubelles aura lieu le jeudi 18/01 et le samedi 20/01 de 9H30 à 12H30.

Dimanche 10 décembre, il y aura le marché de Noël.

Thierry SAVATON informe que des travaux de débroussaillage ont eu lieu et de curage de fossés ont été réalisés par l'entreprise DARDENTE de Chaveignes. Il informe sur le passage de la balayeuse, le vendredi 8 décembre. Enfin les travaux de la nouvelle station d'épuration avancent bien, ils se termineront au premier semestre 2024. L'alimentation électrique de la station sera effectuée entre le 10 et 16 janvier 2024.

Jacques DESMÉ informe du passage de l'entreprise BUREAU VERITAS mercredi 06 décembre au Centre Montpensier, pour la visite de sécurité annuelle.

Monique MAILLARD souhaite que les graviers soient étalés, Rue du Gué après les travaux du poste de relevage.

Un concert lyrique de Noël aura lieu samedi 16 décembre à 19 heures à l'église, avec Johann Leclercq (au chant) et Vincent Sauzéat (au piano).

Le 22 décembre, il y aura le goûter des enfants à la cantine avec le passage du Père Noël et des chansons de la chorale « Les P'tites notes ».

Séance levée à : 20:30

En mairie, le 12/12/2023

La Secrétaire,
Sylvie CHEVALET

La Maire,
Aurélie ROCHER